



ENGAGEMENT ET SOUTIEN 2022

Association loi 1901 – Siret 44503801100034

Je souhaite devenir membre adhérent de l'AMCC pour une cotisation annuelle de 25 €

A titre individuel

Au nom de ma/mon université/association/fondation/société/autre

(Veuillez indiquer le nom) :

Je souhaite **soutenir l'action de l'AMCC en faisant un don** de :

20€

50€

100€

autre :

(la cotisation et/ou un don permettent une déduction fiscale, voir les conditions au verso de ce document)

Modes de paiement :

- Virement bancaire sur le compte de l'AMCC : FR76 1020 7000 7523 2170 8173 203
BIC : CCBPFRPPMTG – BPRIVES ST. MARCEL

- Par chèque à l'ordre de l'AMCC (le bulletin et le chèque sont à adresser à Muriel Brandel
à l'adresse reprise ci-dessous)

A la réception de votre don/cotisation, un reçu fiscal vous sera adressé.

Coordonnées (Veuillez écrire en majuscules SVP) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Fax :

E-mail (pour vous adresser votre reçu):

Merci de cocher cette case attestant votre accord sur notre Politique de confidentialité décrite au verso de ce document

***Veuillez renvoyer ce bulletin par e-mail (muriel.brandel@voseca.fr) ou par courrier à
Mme Muriel BRANDEL - 1 Les Ferrettes - Neuilly sur Eure - 61290 Longny Les Villages***

Fait à :

le

Signature :

Merci pour votre soutien.

Politique de confidentialité

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sous la responsabilité de l'AMCC, pour vous adresser votre reçu fiscal, vous rendre compte de l'utilisation de votre don, vous inviter à des événements, faire appel à votre générosité et parfois à des fins d'études pour mieux vous connaître et améliorer nos pratiques. Ces données, destinées à l'AMCC, peuvent être transmises à des tiers que l'AMCC mandate pour réaliser l'impression et l'envoi de vos reçus.

Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez contacter notre service donateurs. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, droit d'opposition, de limitation ou de portabilité des données personnelles vous concernant, en vous adressant à notre service donateurs : AMCC Institut Curie - 26 rue d'Ulm 75005 Paris. Email : contact@cancer-amcc.org

Déduction fiscale des versements au profit de l'AMCC

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre cotisation et/ou de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Entreprise : l'ensemble des versements à ARTC - Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant de ces versements, plafonnée à 20000€ ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.